



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquier
BP 30109 – 59393
Wattrelos Cedex

DGAAC/LMW

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRÊTÉS DU MAIRE

FERMETURE PONCTUELLE AU PUBLIC DU PARC DU LION

Nous, Maire de la ville de Wattrelos,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2212-1 ;

Considérant que le bon déroulement d'un évènement sportif organisé par le collège Saint Joseph de Wattrelos nécessite de prendre des dispositions de sécurisation du parc du Lion ;

Considérant que cette sécurisation appelle à fermer ponctuellement une partie du parc au public durant la matinée du mercredi 1er octobre 2025 et de permettre à l'organisateur de l'évènement d'occuper privativement cette partie du domaine public ;

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 059-215906504-20250923-ARAG2025_09_26-AR

ARRÊTONS



ARTICLE 1^{ER} – La partie centrale du parc du Lion (autour de la grande plaine et de la ferme pédagogique, autour du plan d'eau et le parking de la rue Louis Dornier prolongée) ne sera pas accessible au public le 1er octobre 2025 de 7 h 00 à 13 h 00. Les portes d'accès existantes seront verrouillées.

ARTICLE 2 – Durant cette période, la partie centrale du parc du Lion désignée ci-dessus sera occupée de manière privative et exclusive par le collège Saint Joseph de Wattrelos dans le cadre de sa manifestation.

ARTICLE 3 – Au regard des nécessités d'assurer la sécurité des nombreux collégiens participants et de leurs accompagnateurs, cette occupation privative du domaine public sera établie à titre gratuit.

ARTICLE 4 – L'organisateur de l'évènement assurera le contrôle des accès aux personnes autorisées.

ARTICLE 5 – Le public sera informé de ces dispositions par un affichage aux entrées du parc du Lion et sur le site internet de la Commune.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville conformément aux dispositions de l'Article L 2122 – 29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans les 2 mois suivant sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le 26 SEP. 2025

Le Maire,

Dominique BAERT



Fait à Wattrelos, le 23 septembre 2025,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Dominique BAERT

TOUTE LA CORRESPONDANCE DOIT ETRE ADRESSEE IMPERSONNELLEMENT A MONSIEUR LE MAIRE DE WATTRELOS
Votre courrier a été enregistré de manière informatique. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant sur demande auprès du service ayant suivi votre courrier ou auprès de la Direction Générale des Services